



risque pour un sms de menace indirect

Par **lar**, le **03/11/2019** à **11:33**

Bonjour, je suis enseignante et ma directrice me harcèle avec des sms hors temps scolaire depuis deux ans. Le dernier très virulent date du dimanche 7 juillet à 6h25 en congés scolaires. J'ai été tellement blessée et énervée que j'ai écrit à une amie "Je fais quoi ? Je lui brûle voiture. Je vais lui casser la figure ?" sauf que je l'ai envoyé à la directrice. Le 8 novembre 2019 je suis convoquée chez l'inspectrice pour une confrontation avec la directrice au sujet de ce sms. On me parle de faute grave, de blâme pour moi, le but est que je m'excuse pour éviter que la directrice ne porte l'affaire en justice.

Ma question est la suivante : y a t-il menace lorsque je parle d'une personne puisque je ne lui ai pas écrit directement "Je vais TE casser la figure" c'était une façon de me soulager bien sûr avoir dans l'idée de faire quoi que ce soit. N'y a t-il pas prescription avec les sms d'injure non publique au bout de trois mois ? Le risque en justice est-il réel ?

En vous remerciant par avance pour votre réponse et votre aide,

Avec mes respectueuses salutations,

Larissa Roth

o_larissa@yahoo.com